

**Séminaire Axe 4 du C RISS
Université polytechnique des Hauts-de-France, LARSH**

**La légitimité du pouvoir politique à l'aune des programmes de transition
environnementale**

Direction scientifique: Ninon Forster et Nelly Gérard

Cycle n° 1

L'analyse des problèmes environnementaux tels le changement climatique, la perte de la biodiversité, la pollution de l'air, des eaux et des sols ou encore la raréfaction des ressources, nécessitent des mutations profondes et des changements majeurs dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, *etc.* Ces changements « globaux » impliquent des choix politiques fondamentaux tant sur le plan social, économique, industriel, territorial, *etc.*, ainsi que l'élaboration de programmes politiques et de mesures publiques nécessaires à « la transformation conjointe des sociétés et de l'environnement à l'échelle mondiale » pour viser des modes de développement durable. Or, la légitimité des acteurs politiques pour faire ces choix ou la manière dont ils font ces choix font l'objet de critiques de la part des citoyens, de chercheurs ou encore d'acteurs politiques, notamment dans les régimes démocratiques. Cela nous à inciter à développer une réflexion sur les ressorts de la légitimité du pouvoir politique face à la transition environnementale.

Ce séminaire pluridisciplinaire propose de travailler sur les arguments, les processus et les moyens de légitimation et de délégitimation du pouvoir politique qu'implique la transition environnementale.

Plusieurs thématiques seront évoquées tout au long du premier cycle de conférence. Ces derniers portent sur le développement du droit climatique et son impact sur la légitimité du pouvoir politique ; la confrontation entre la légitimité juridique et la légitimité éthique au prisme des contrôles policiers sur les mobilisations écologistes ; l'impact d'une politique de traitement des déchets sur la logique de légitimation et de délégitimation du pouvoir politique ; la légitimation de certaines institutions par le biais de l'intégration d'objectifs de transition environnementale ; la légitimité politique des verts dans les assemblées parlementaires nationales ou régionales ; ou encore la politique énergétique.

Séance 1 : vendredi 1^{er} mars 2024, 10h30

Le développement du droit climatique

Christian Huglo, Avocat à la Cour, docteur en droit

Séance 2 : vendredi 19 avril 2024, 14h

Légalité et légitimité : le contrôle policier sur les mobilisations écologistes

Clément Rouillier, Maître de conférences, Université Rennes 2, LIRIS

Séance 3 : vendredi 21 juin 2024, 14h

Acteurs politiques et construction d'une dualité « légitimation-dé légitimation » par la politique environnementale des déchets : à qui profite les décisions prises et les actions posées dans les quartiers de Kinshasa ?

Joël Munongo Yula, ATER en science politique, Université de Lille droit et santé, CERAPS

Séance 4 : vendredi 20 septembre, 14h

Quelle légitimité des banquiers centraux dans la lutte contre le changement climatique ?

Frédéric Allemand, Chercheur en droit, Faculté de droit, d'économie et de finance - Université du Luxembourg, Chercheur associé - Université polytechnique Hauts-de-France

La transition environnementale engagée par le plan de relance Next generation EU comme redéfinition de l'équilibre des légitimités

Loriane Alem, Post-doctorante, Université de Rouen, CUREJ

Vendredi 17 octobre, 14h

Les verts au Parlement écossais

Edwige Camp, Professeur de civilisation britannique, Université Polytechnique des Hauts-de-France, LARSH

Les verts à l'Assemblée nationale française

Sébastien Repaire, docteur en histoire contemporaine de l'IEP de Paris

Vendredi 22 novembre, 14h

Quel avenir pour la politique énergétique européenne ?

Maxime Habran, Docteur en Sciences Politiques, Université de Liège

